

03.02.2021

## Communiqué de Presse

Dominique Potier  
Député de Meurthe-et-Moselle

### Loi foncière, Acte I Notre proposition de loi

Il est urgent de réussir la première étape d'une loi foncière permettant le renouvellement des générations de l'agriculture : avec quelques pionniers nous y travaillons avec persévérance depuis 2013 !

Il y a exactement un an, [18 organisations de tous horizons ont présenté une charte commune](#) au Salon International de l'Agriculture en vue d'une grande loi foncière. Cette charte fait suite à un colloque organisé de façon transpartisane à l'Assemblée nationale le 27 novembre 2019 ([retrouvez ici les actes](#)).

Par réalisme, nous avons émis l'idée d'un cycle législatif dont l'« Acte I » aurait pour principal objectif de stopper les principales dérives aux conséquences irréversibles, notamment l'accaparement par le phénomène sociétaire.

Ce combat au long cours pour la justice et la liberté d'entreprendre pour tous s'est heurté d'une part à des limites constitutionnelles, et d'autre part à l'agenda du Gouvernement. Le premier point est en passe d'être juridiquement dépassé et sur le second nous saluons le début de dialogue engagé depuis l'été 2020 avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Dans ce contexte, l'annonce d'une initiative législative isolée et clivante signerait l'échec de ce qui peut encore devenir une innovation politique portée par une majorité d'idée au service de l'intérêt général.

Nous avons pour notre part élaboré un texte de rassemblement, pour lequel nous avons consulté toutes les parties prenantes, et qui se veut être une contribution au débat tant avec le Gouvernement qu'avec l'ensemble de la représentation nationale. Il vise principalement à un contrôle universel des marchés agricoles, notamment en rendant efficiente la déclaration d'intention de cessation d'activité, en consolidant la transparence des marchés sociétaires, et en plaçant les sociétés au même niveau de régulation que tous les requérants au nom du principe républicain d'égalité.

Nous avons, à ce titre, [officiellement sollicité le Ministre de l'Agriculture](#) afin qu'il saisisse le Conseil d'Etat sur le caractère constitutionnel des différents seuils de contrôle applicables au marché sociétaire.

Notre proposition a vocation à être partagée et portée par tous les députés qui en partagent le principe et souhaitent un débat démocratique loyal et transparent. Jusqu'au bout, nous serons volontaires en vue de réussir un accord transpartisan cohérent avec nos valeurs, notre attachement commun au monde agricole et aux enjeux dont il est porteur.

Contact Presse : Gaëlle Masson, [gaelle.masson@clb-an.fr](mailto:gaelle.masson@clb-an.fr), 06 44 22 60 45